



CODE D'ÉTHIQUE D'AHI

Sommaire

Aérospatiale Hemmingford, Inc. s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière d'éthique et de conduite des affaires. Les employés d'AHI doivent se conformer à la loi, agir de bonne foi, défendre les valeurs d'AHI et prendre leurs responsabilités.

Conformité avec les lois

AHI assure une conformité totale avec toutes les lois et réglementations applicables à l'exploitation de notre entreprise et à notre relation avec nos clients.

Qualité, santé-sécurité et l'environnement

La sécurité et à la santé de nos employés et de nos invités sont des priorités chez AHI. Nos processus d'assurance-qualité nous permettent d'assurer que la livraison des produits et services soit à la hauteur, et même excède, les exigences de qualité contractuelles, légales et réglementaires. Toutes les opérations d'inspection et de vérification doivent être complétées de manière appropriée par du personnel adéquatement autorisé et qualifié. Toutes les certifications requises doivent être complétées avec exactitude. Nous travaillons d'une manière qui protège l'environnement, et nous sommes conscients de l'importance de réduire les déchets, les émissions et la consommation d'énergie ainsi que l'utilisation de matériaux problématiques.

Concurrence loyale et fair-play

Notre concurrence est fondée sur la qualité intrinsèque de nos produits et services. Offrir, promettre, autoriser ou fournir, directement ou non, quoi que ce soit de valeur avec l'intention ou l'effet d'inciter quiconque à passer outre à ses responsabilités et à fournir un avantage commercial injuste est interdit. Nous ne pratiquons aucune conduite anticoncurrentielle, ni encore échanger des renseignements de nos clients ni des renseignements sensibles relatifs à la concurrence (p. ex., prix, coûts, résultats, etc.) avec des concurrents. Les pratiques commerciales trompeuses ou déloyales sont interdites, incluant faire de fausses représentations concernant les produits ou services de nos clients, les nôtres ou ceux d'autres entités. Nous ne devons jamais dénigrer les concurrents de nos clients ou les nôtres, ni leurs produits et services.

Conflit d'intérêt

Nous évitons tout conflit d'intérêt ou toute situation pouvant s'apparenter à un conflit d'intérêt et nous nous engageons à rapporter toute situation donnant lieu à un conflit réel ou apparent entre nos intérêts et ceux de nos clients, comme le cas où l'un de nos employés a une relation personnelle avec un employé d'un de nos clients qui a l'habilité à prendre des décisions ayant un impact sur nos affaires.

Conformité avec le commerce international

Nous menons nos affaires en stricte conformité avec toutes les lois et réglementations applicables (a) à l'exportation, la réexportation et le re-transfert de biens, de données techniques, de logiciels et de services; (b) à l'importation de biens; (c) aux sanctions économiques et aux embargos; et (d) aux exigences anti-boycottage des États-Unis.

Protection des renseignements

Nous respectons les droits exclusifs légitimes et les droits de propriété intellectuelle de nos clients et de nos partenaires d'affaires. Nous prenons des mesures appropriées pour protéger les renseignements sensibles, incluant les renseignements confidentiels, exclusifs et personnels. Nous utilisons tels renseignements seulement aux fins commerciales prévues.

Exactitude des dossiers et soumissions

Nous conservons des livres et des dossiers qui reflètent exactement et complètement toutes les transactions liées aux affaires de nos clients. Toutes nos soumissions à nos clients et aux autorités règlementaires doivent être exactes et complètes. Nous ne devons en aucun cas consigner dans nos livres et dossiers ou modifier, dissimuler ou détruire tout document afin de présenter de manière erronée un fait, une circonstance ou une transaction.

Non-discrimination

Nous traitons nos employés actuels et potentiels et nos partenaires commerciaux de manière équitable, uniquement en fonction du mérite et d'autres facteurs associés à nos intérêts commerciaux légitimes, sans égard à la race, à la religion, à la couleur de la peau, à l'âge, au genre, à l'identité ou l'expression sexuelle, à l'orientation, à l'origine nationale, au statut civil, au statut de vétéran ou à l'invalidité.

Travail des enfants et traite des êtres humains

Aucun enfant n'est utilisé pour exécuter nos travaux. Le terme « enfant » désigne toute personne n'ayant pas atteint l'âge minimum légal pour travailler à l'endroit où les travaux sont exécutés. Cependant, un mineur peut avoir l'opportunité de faire un stage chez AHI avec l'approbation de ses parents selon les lois fédérales et provinciales. Nous nous conformons aux lois et règlements interdisant la traite des êtres humains, le travail forcé, le travail non-rémunéré, le travail en servitude, le travail involontaire des prisonniers et l'esclavage.

Rapport anonyme et rapport de mauvaise conduite

Nous fournissons à nos employés et nos partenaires commerciaux un accès approprié à des canaux de communication de rapports permettant de soulever des problèmes ou des inquiétudes en lien avec des questions légales ou éthiques, incluant sans limitation la soumission d'un rapport sur une infraction au présent Code, sans avoir à craindre des représailles et incluant la possibilité de soumettre un rapport anonyme. Dans l'éventualité où nous nous rendons compte d'une mauvaise conduite de la part d'un employé d'un client, d'un de nos employés ou d'un employé de nos partenaires commerciaux, nous allons mener rapidement une enquête sur les rapports et nous allons aviser le(s) client(s) affecté(s).

Nos employés et nos partenaires d'affaires ont le droit de communiquer avec le bureau d'éthique et de conformité globale (*Global Ethics & Compliance Office*) d'UTC à l'adresse bpo@corphq.utc.com ou, si vous préférez communiquer de manière anonyme, vous pouvez faire appel au programme d'Ombudsman (des détails à cet effet sont disponibles sur le site suivant <http://www.utc.com/Our-Company/Ethics-And-Compliance/Pages/Ombudsman-DIALOG.aspx>).

Programme d'éthique et de conformité

Notre système de gestion est organisé pour : (a) assurer la conformité avec les lois, la réglementation et les exigences applicables énoncés dans le présent Code; (b) promouvoir la connaissance et l'engagement envers des pratiques d'affaires éthiques, incluant les attentes qui sont énoncées dans le présent Code; (c) faciliter la découverte, l'enquête, la divulgation et la mise en œuvre de mesures correctives rapides en cas d'infraction à la loi, à la réglementation ou aux attentes énoncées dans le présent Code; et (d) fournir de la formation pour nos employés sur les exigences en matière de conformité, incluant celles qui sont énoncées dans le présent Code.

Nos partenaires commerciaux

Nous nous conformons strictement à nos obligations contractuelles envers nos clients. Nos partenaires commerciaux sont attentivement sélectionnés et nous imposons les principes énoncés dans le présent Code à ces partenaires.

Conformité au Code

L'équipe de gestion d'AHI reconnaît et accepte que nous sommes le seul responsable d'assurer l'entière conformité au présent Code. Nos clients ont le droit d'évaluer la conformité de nos partenaires commerciaux avec les attentes énoncées dans le présent Code dans le cadre de l'exécution de travaux pour nos clients, incluant la tenue d'inspections locales des installations et la révision des livres, dossiers et autres documents.